

Implication du secteur privé dans les processus FLEGT, REDD+ et certification

Projets FLEGT-REDD, FLEGT-IP et FLEGT-CERTIFICATION











Les forêts denses humides tropicales se situent au cœur de **nombreux enjeux dont la portée touche de multiples acteurs**, que ce soit les populations et administrations, les opérateurs économiques, les consommateurs occidentaux et les organisations non gouvernementales (ONG). Ces enjeux concernent aussi bien des aspects environnementaux et sociaux (réchauffement climatique, biodiversité, pauvreté, etc.) qu'économiques (emplois et revenus forestiers, développement local, recettes publiques, etc.).

Dans le bassin du Congo et en Afrique de l'Ouest, l'exploitation de la forêt est un secteur d'activité considérable. La forêt dense humide tropicale africaine représente également le deuxième poumon forestier de la terre après l'Amazonie. Son rôle de stockage du carbone est à ce titre essentiel dans un contexte de réchauffement climatique. Cette forêt joue aussi un rôle très important pour toutes les populations bantoues et autochtones qui tirent l'essentiel de leurs ressources de la forêt. Enfin, elle est un réservoir de biodiversité avec une flore et une faune spécifiques et particulièrement riches.

Autour de ces enjeux, les processus **FLEGT** (Forest Law Enforcement, Gouvernance and Trade) et **REDD+** (Réduction des Emissions résultant de la Déforestation et de la dégradation des forêts, et augmentation des stocks de carbone), ainsi que la **certification tierce partie** de légalité et de gestion durable, **peuvent permettre au secteur privé de répondre aux défis de la gestion forestière et garantir le maintien des services qu'elle procure, s'il en maîtrise les objectifs et les modalités.**







FLEGT

En 2003, l'Union européenne (UE) a publié le <u>Plan d'Action FLEGT</u> qui vise à **lutter contre le problème de l'exploitation illégale des forêts et du commerce qui y est associé**. L'approche FLEGT accorde une importance toute particulière aux réformes de la gouvernance et des politiques, la promotion de la transparence et au renforcement des capacités des gouvernements et de la société civile. Les instruments clé pour atteindre cet objectif sont le **Règlement Bois de l'UE (RBUE)** et les Accords de Partenariat Volontaire FLEGT (APV). Dans ce cadre, l'UE fournit un appui en <u>soutient au Plan d'Action FLEGT</u> afin de mettre en place un système de vérification de la légalité du bois (SVL) et garantir des moyens efficaces de vérification de la légalité et de la traçabilité dans les pays producteurs. Actuellement, l'UE a signé des APV avec sept pays (<u>Ghana, République du Congo, Cameroun, Indonésie, République centrafricaine, Liberia</u> et Viêt Nam), conclu les négociations et se prépare à la signature avec deux pays (Honduras et Guyane) et poursuit des négociations avec six autres pays (<u>Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon</u>, Laos, Malaisie, Thaïlande)

REDD+

Parmi les initiatives de lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité, le <u>mécanisme REDD+</u> a été élaboré **pour inciter les pays forestiers tropicaux à réduire les émissions de leur secteur forestier.** Le mécanisme REDD+ peut être défini comme un ensemble d'initiatives visant à enrayer efficacement et sur une zone donnée et délimitée, les dynamiques de déforestation et/ou de dégradation forestière afin de valoriser sur les marchés du carbone un évitement d'émissions de CO2.

Des mécanismes complémentaires tels que les **paiements pour services environnementaux (PSE)** visent à établir un lien entre une « bonne disposition à payer » pour service rendu à l'échelle mondiale et les utilisateurs des forêts localement. Les **plantations forestières novatrices ou l'agroforesterie** sont également des initiatives à explorer.

Une mobilisation des acteurs de la filière bois est attendue autour de ces mécanismes de lutte contre le changement climatique afin de proposer une voie pour **faire évoluer le modèle des concessions forestières en vue de faire de la forêt tropicale humide un levier durable du développement** des populations et des territoires.

Certification

La certification forestière tierce partie trouve racine dans le **concept de développement durable**, terme utilisé dès le début des années 80. Le secteur forestier a fait l'objet d'une attention particulière pour sa responsabilité dans la gestion des ressources naturelles.

L'objectif de la certification forestière est **d'attester de la qualité de la gestion forestière** (durable, légale) évaluée lors d'un audit indépendant selon des référentiels reconnus (précisant des principes et critères de gestion forestière) et d'en informer le consommateur ou utilisateur final pour l'aider à choisir le « bon » produit, identifiable par un label.

La <u>certification forestière</u> fonctionne par l'addition de deux démarches :

- la certification de gestion forestière (vérification des exigences au niveau de la forêt)
- la **certification de chaine de contrôle** (vérification de la traçabilité des produits certifiés)

En Afrique Centrale et de l'Ouest, les certifications présentes sont le <u>FSC</u> et le <u>PEFC/PAFC</u> (gestion forestière durable), et <u>OLB</u>, <u>LegalSource</u>, <u>TLV</u> (légalité).

Un programme pour impliquer le secteur privé

Les sociétés forestières, allant des entrepreneurs nationaux jusqu'aux groupes internationaux, sont les acteurs principaux de l'exploitation forestière. Curieusement cette partie prenante a été négligée pendant les premières années de mise en œuvre du Plan d'Action FLEGT et de la REDD+. Ces premières années ont été dédiées au renforcement des gouvernements et de la société civile. A l'initiation de ces projets, **certains acteurs de la filière forêt-bois** d'Afrique centrale et de l'Ouest, insuffisamment informés, sensibilisés et fédérés, **ont eu des difficultés à s'adapter aux exigences de ces nouveaux enjeux** et à saisir les opportunités des marchés occidentaux (preuves de légalité, efforts de lutte contre le changement climatique, etc.). D'autres se sont tournés de façon individuelle vers la certification tierce partie pour répondre aux exigences de leurs marchés.

Dans ces conditions, il était nécessaire de **contribuer à une meilleure implication des entreprises dans ces processus par une amélioration de l'organisation de la filière forêt-bois et de sa représentativité**, et d'encourager le secteur privé à entrer dans la légalité et la gestion durable afin de contribuer efficacement au développement économique, écologique et social durable des pays producteurs. Au cours des projets, il est apparu indispensable de mettre en œuvre des actions reposant sur les **synergies entre les trois processus** tout en cherchant à les renforcer et les mettre en évidence.









Les trois initiatives constituent des approches différentes des enjeux de la gestion durable des ressources naturelles et présentent des synergies évidentes :

- Le Plan d'Action FLEGT, au travers notamment des Accords de Partenariat Volontaire (APV), encourage une amélioration de la gouvernance du secteur forestier et l'application des lois en établissant des processus multipartites forts et efficaces dans les pays producteurs de bois.
- Le mécanisme REDD+ peut entraîner une **dynamique de changement** dans le secteur forestier en facilitant l'accès aux financements pour les opérateurs gérant durablement les espaces naturels et en augmentant significativement le portage politique.
- La certification forestière reposant sur des standards performants sur les composantes environnementale, sociale et économique peut **préparer et consolider un environnement favorable** à la mise en œuvre du plan d'action FLEGT (régime d'autorisations FLEGT et système de diligence raisonnée) et de projets climato-sensibles.

Les trois projets

Les projets intègrent quatre pays cibles d'Afrique Centrale : le Cameroun, la République du Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo. Les projets FLEGT REDD et FLEGT IP intègrent aussi la Côte d'Ivoire.

Les activités des projets sont mises en œuvre avec les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT : **le GFBC (Cameroun), le SPIB (Côte d'Ivoire), l'UFIGA (Gabon) et la FIB (RDC)**. Au Congo les activités sont mises en œuvre par l'ATIBT, qui y a un accord de siège. Un renforcement de ces associations est inclus dans les activités de projet, leur permettant de mieux s'impliquer dans les processus APV FLEGT et REDD+ et certification.

PROJET FLEGT-REDD+

INTÉGRATION DE LA FILIÈRE DES BOIS TROPICAUX D'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST DANS LES MÉCANISMES FLEGT ET REDD+

Depuis sa signature le 28 février 2013, l'ATIBT met en œuvre un vaste projet FLEGT-REDD pour améliorer l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT (processus APV et renforcement RBUE) et du mécanisme REDD+. Ce projet est financé en partie par le <u>FFEM</u> et a pour objectif global de faire contribuer activement le secteur privé forestier à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays producteurs de bois.

Le projet s'articule en 5 composantes d'activités :

- La composante 1 a pour objectif d'intégrer le secteur privé forestier dans les initiatives de lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité (REDD+, PSE, plantations novatrices, agroforesterie);
- La composante 2 a pour objectif d'impliquer le secteur privé dans les négociations des Accords de Partenariat Volontaire (APV) du Plan d'Action FLEGT et dans leur mise en œuvre ;
- La composante 3 du programme vise à harmoniser les approches nationales de mise en œuvre du RBUE et de s'appuyer davantage sur la gestion durable des forêts et les certifications associées ;
- La composante 4 doit permettre de mettre à disposition des informations pertinentes facilitant la mise en œuvre de le RBUE;
- La composante 5 est orientée sur la capitalisation et la diffusion des expériences du secteur privé acquises tout au long du programme.

PROJET FLEGT IP

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DU SECTEUR
PRIVÉ FORESTIER D'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST AFIN DE PERMETTRE UNE
MEILLEURE INTÉGRATION DE CE DERNIER DANS LE PLAN D'ACTION FLEGT

Ce projet signé le 10 décembre 2014 avec **l'<u>Union</u> européenne**, s'intègre dans le projet FLEGT REDD et vient cofinancer partiellement les composantes 2 et 5 de ce dernier, présentées ci-dessus.

Les objectifs de ce projet sont :

- Le secteur privé forestier contribue au développement économique, écologique et social durable des pays producteurs ;
- Les associations professionnelles renforcées contribuent à améliorer l'implication du secteur privé dans le Plan d'Action FLEGT.



Les activités permettant l'atteinte de ces objectifs consistent à améliorer la connaissance du secteur forêt-bois, l'accès à l'information, l'accompagnement des entreprises à la conformité légale, et au renforcement du plaidoyer du secteur privé.

PROJET FLEGT-CERTIFICATION

AMÉLIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DES CERTIFICATIONS VÉRIFIÉES TIERCE
PARTIE DANS LE PROCESSUS FLEGT



Ce projet signé le 5 juillet 2018 avec le **PPECF/COMIFAC** vient s'intégrer et cofinance les deux projets cités cidessus principalement sur la composante 2 (APV) présentée plus haut.

L'action commune vise notamment à améliorer le niveau légal des entreprises au travers des associations professionnelles et des partenaires du projet et par la promotion de la certification vérifiée tierce partie.

Elle poursuit trois objectifs spécifiques :

- augmentation des surfaces forestières certifiées légales ou durables;
- amélioration de la reconnaissance des certifications privées dans les APV des pays cibles ;
- augmentation du niveau de conformité légale des entreprises.

Partenaires de mise en œuvre



L'<u>Association Technique Internationale des Bois Tropicaux</u> (ATIBT), dont le siège se situe en France, est une association à but non lucratif, régie par la loi française de 1901, **créée en 1951** avec l'appui de la FAO et de l'OCDE.

L'association contribue au développement durable et responsable de la filière forêts-bois tropicale, de la forêt jusqu'aux marchés afin de garantir l'approvisionnement en bois répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures.

Sa mission est de **faciliter une coopération efficace et novatrice entre toutes les parties prenantes** concernées pour assurer la mise en œuvre de la gestion durable et responsable des forêts tropicales en répondant à leurs besoins en matière d'informations, de formations, d'appui technique et scientifique.

A travers son triple rôle de :

- référent technique et scientifique de la ressource bois tropical,
- interlocuteur privilégié des professionnels de la filière et leur représentant auprès des différentes parties prenantes (États, organismes internationaux, ONG...),
- et gestionnaire de programmes internationaux en faveur des forêts tropicales, l'ATIBT agit avec la conviction qu'une économie forestière saine et légale peut contribuer de manière importante au maintien de la forêt tropicale et de ses services.

L'ATIBT, grâce à un accord de siège, a installé **une représentation en République du Congo** en 2018 afin de mettre en œuvre différents projets et contribuer à l'animation du secteur privé forestier.

En 2021, après deux ans de collaboration au travers de ces projets, l'ATIBT et UNICONGO signent une convention de partenariat.



Le <u>SPIB</u> est l'un des plus vieux syndicats de Côte d'Ivoire. Fondé en 1943, il a toujours eu comme but et rôle primordial la collaboration avec les autorités en général, avec les ministères de tutelle en particulier, et la promotion du bois et des produits tranformés ivoiriens.





Les principales missions du GFBC s'articulent autour des points suivants :

- Représenter devant toute administration ou juridiction en vue d'exercer en défense les droits inhérents à l'intérêt collectif de la profession ou de ses membres;
- Mettre en place ou dispenser l'information par l'édition de bulletins et publications intéressant la profession, tant au plan des lois et règlements régissant les activités, qu'à celui de l'organisation et la mise en œuvre du secteur;
- Etablir et faire respecter un code de déontologie de la profession ;
- Procéder ou de faire procéder à des études sur les problèmes économiques et sociaux intéressant la profession;
- Contribuer à la promotion des produits commercialisés par ses membres, par des expositions, des foires, annonces et publications ;
- D'une manière générale, représenter les entreprises de la filière bois partout où cela sera utile.

SPIB

Syndicat des Producteurs Industriels du Bois

- Le SPIB compte 25 membres effectifs, qui transforment et exportent 70% du total des produits transformés dans le pays, représentant autant de sociétés industrielles sur les 78 unités actuellement opérationnelles.
- Le SPIB est membre de l'ATIBT et de l'UNEMAF, ainsi il intervient au niveau du Patronat et est particulièrement bien informé des nouvelles lois, décrets et arrêtés pris par le Gouvernement ainsi que de toutes autres orientations et informations relatives au secteur.
- Le SPIB entretient des contacts réguliers d'échanges et d'informations avec des organisations internationales (BAD – OIBT – FAO – Banque Mondiale – UE – AFD – EFI, etc.) et des structures nationales (MINEF – SODEFOR – OIPR, etc.) et collabore également avec des organisations syndicales de l'Afrique, notamment du Gabon, Cameroun, Congo (notamment grâce aux projets FLEGT).

Le <u>Groupement de la Filière Bois au Cameroun</u> est une organisation patronale sectorielle, dont les membres représentent environ 75 % du volume d'affaires réalisé dans ce secteur au Cameroun.







La <u>Fédération des Industriels du Bois</u> de la République Démocratique du Congo, connue sous le sigle FIB est un syndicat professionnel créé le 24 mars 2006 sans but lucratif.

La FIB a pour objectif d'assumer les fonctions de chambre de commerce, d'industrie et de métier ainsi que l'organisation des employeurs du secteur industriel du bois.

Elle a, entre autre charges, celles de :

- Promouvoir les intérêts des entreprises du secteur bois de sorte à participer au développement intégral de la communauté;
- Représenter auprès des pouvoirs publics, des organismes nationaux et internationaux, les industriels du bois en République Démocratique du Congo;
- Conseiller les entreprises forestières dans l'interprétation des dispositions légales et réglementaires tant nationales qu'internationales, collecter et diffuser celles-ci parmi les membres, trancher les différends entre membres portés à l'arbitrage de la Fédération.

L'<u>Union des Forestiers et Industriels du Gabon</u> est un syndicat professionnel crée le 24 mars 2003 avec pour unique objet l'étude et la défense des intérêts économiques, matériels et moraux de ses membres exerçant une activité forestière.



Ses objectifs:

- Faciliter les rapports entre ses membres ;
- Intervenir auprès des pouvoirs publics pour la défense des intérêts généraux du secteur ;
- Participer à toute étude visant l'amélioration des conditions d'exploitation et d'aménagement de la forêt, le développement d'une industrie compétitive de transformation des bois et les conditions de commercialisation du bois tant sur le marché national qu'international.

Son plan d'action:

- Organiser des rencontres avec l'administration, les partenaires du développement ou les partenaires du secteur privé ayant un impact sur la filière forêt-bois, pour assurer une visibilité économique et un développement durable des membres ;
- Poursuivre l'accompagnement des membres vers la certification de légalité/gestion durable dans le cadre du projet FLEGT certification (ATIBT/PPECF), puis avec PPECF III ;
- Appuyer toute initiative de mise en place d'un système de traçabilité pour soutenir l'administration et mettre fin à l'exploitation et l'exportation des bois illégaux ;
- Accompagner le gouvernement dans le programme de transformation plus poussée du bois (2ème et 3ème niveau);
- Développer les projets de renforcement des capacités des syndicats membres de l'Intersyndicale dans le processus APV/FLEGT.

Résultats des projets

Opportunités de projets de lutte contre la déforestation et le changement climatique

C2 Implication du secteur privé dans le processus APV FLEGT, la certification forestière et les cadres réglementaires et renforcement des associations professionnelles

Sensibilisation des acteurs européens à l'usage de la certification dans l'application du RBUE

C4 Plateforme en ligne d'aide à l'application du RBUE

Capitalisation et partage d'expériences

Opportunités de projets de lutte contre la déforestation et le changement climatique

Conservation de la forêt

En 2016-2017 <u>une étude</u> et <u>une plaquette</u> portant sur les opportunités du mécanisme REDD+ ainsi que les prérequis à la mise en œuvre de projets REDD+ pour le secteur forestier ont été réalisées avec l'appui d'<u>ONFI</u>.

Par ailleurs, afin de maintenir le potentiel forestier, tant en quantité qu'en qualité, il est de plus en plus essentiel, surtout dans certains pays où la pression démographique est intense, de combiner la régénération naturelle avec des méthodes sylvicoles comme l'agroforesterie et les plantations de bois d'œuvre, en donnant la priorité aux espèces locales à haute valeur patrimoniale, thématique qui a été explorée dans le cadre de cette composante.

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DU MÉCANISME REDO+ POUR LE SECTEUR FORESTIER PRIVÉ





ÉTUDE D'OPPORTUNITE DE PROJETS Agroforestiers de culture sous

RAPPORT FINAL

Bole No.235

Figure (prignet par. Dates - Dates (Prignet Dates - Dates)

L' agroforesterie

L'agroforesterie revient en force dans de nombreux forums et projets en raison des perspectives offertes par ce modèle. L'ATIBT a souhaité s'emparer aussi du sujet au travers de plusieurs actions :

- En 2018, avec l'appui de <u>Kinomé</u> et <u>Oréade Brèche</u>, <u>une étude d'opportunité</u> de projets agroforestiers de culture sous ombrage d'essences forestières a été conduite.
- En lien avec ce travail et à l'initiative des acteurs de la <u>Cité du Développement</u> <u>Durable</u> de Nogent sur Marne, une première réunion du « groupe agroforesterie » de la Cité a eu lieu le 25 avril 2018.
- S'en est suivie en 2019 une présence au <u>4éme Congrès agroforestier Mondial</u> de Montpellier (avril 2019), très stimulante pour le groupe formé.
- En collaboration avec les partenaires de la Cité du Développement Durable, l'ATIBT et Kinomé ont présenté <u>un poster</u> sur la base de l'étude citée ci-dessus et en lien avec le <u>programme « Equité »</u> mis en œuvre par Commerce Equitable France et financé par le FFEM.
- En 2020, avec l'appui du consortium <u>Eticwoood</u> <u>Gembloux</u> <u>Pallisco</u>, la réflexion s'est poursuivie amenant à la création <u>du guide</u> sur les projets agroforestiers à destination des entreprises forestières et à l'élaboration de deux études de faisabilité de projets agroforestiers.
- Une partie de ce travail a notamment été présentée lors de la rencontre en ligne du « groupe agroforesterie » de la Cité du Développement Durable le 7 mai 2020.
- <u>Une plaquette</u> venant compléter ce guide et capitalisant sur les études des deux projets a été élaborée en septembre 2020





Les plantations

Des réflexions autour des plantations de bois d'œuvre ont aussi été menées :

- En 2018, <u>l'analyse des expériences des plantations forestières en Côte d'Ivoire</u> a été réalisée par <u>FRMi</u>, sous le prisme d'opportunités de diversification pour les concessions forestières naturelles. L'une des principales leçons à tirer est que le reboisement, qui au départ était plus une obligation, est dorénavant au centre de la stratégie d'approvisionnement à terme et donc de viabilité de la profession.
- En complément, <u>une étude d'état des lieux</u> de la légalité et des réglementations relatives aux plantations de bois d'œuvre dans cinq pays (Gabon, Congo, RDC, Cameroun, RCI) a permis de relever de nombreux freins à l'essor des plantations tout en proposant des solutions (<u>TEREA</u>).
- En 2020, l'ATIBT avec l'appui du consortium <u>ONFi</u> <u>CIRAD</u> a pu continuer et approfondir ces deux premières études. Dans un premier temps <u>un guide</u> didactique sur le montage de projets intégrant la plantation de bois d'œuvre a été élaboré ainsi que deux études de faisabilité pour accompagner deux entreprises forestières dans ce sens (<u>voir plaquette de synthése</u>).









Webinar plantation et agroforesterie: opportunités innovantes pour le secteur privé forestier dans le bassin du Congo et la Côte d'Ivoire

Le 28 Octobre 2020, l'ATIBT a organisé un webinar d'une journée :

- Environ 95 personnes se sont connectées à un moment ou à un autre dans la journée ;
- 12 interventions différentes et deux temps de discussions collectives ont eu lieu lors de cette journée;
- La rediffusion de cet événement est disponible sur <u>le canal YouTube de l'ATIBT</u> et <u>un article de synthèse a été fait sur le site ATIBT.</u>

L'enjeu aujourd'hui est d'avoir des projets inclusifs répondant aux besoins des populations, et aux défis environnementaux et économiques des entreprises et des pays. En découle l'enjeu de la faisabilité technique et économique de tels projets, d'où l'importance aujourd'hui d'aller vers des projets multi-produits. Les partenariats entre tous les acteurs du territoire qu'ils soient privés-privés, privés-public, privé-populations ou multi-acteurs sont indispensables et revêtent plusieurs formes possibles. Nous avons identifié lors de ce webinar plusieurs pistes à approfondir.

Les études menées entre 2018 et aujourd'hui avec l'appui de l'ATIBT posent un premier socle de réflexions. Cela permet d'avoir les premières bases pour des discussions à venir. L'ATIBT souhaite continuer à porter ces sujets sur le devant de la scène et encourage ses membres à se concerter et à proposer des initiatives dans la continuité de ses premières orientations.



Le dernier sujet objet de la composante 1 qui suscite l'intérêt de la filière forêt-bois. sociétés forestières notamment des industrielles certifiées FSC et/ou PECF-PAFC, est le mécanisme de paiement pour services environnementaux (PSE). Cette réflexion est également inscrite dans l'agenda des Think Tanks organisés par l'ATIBT, et fait partie des axes à suivre de la commission certification. En effet, ces sociétés jouent un rôle très important pour la protection ou l'amélioration d'un nombre important de services environnementaux et sociaux (SES), en complément de leurs activités d'exploitation. Mentionnons par exemple la protection de la faune sauvage, la protection des espèces de plantes rares et/ou endémigues, la sécurité de leurs travailleurs, la contribution au socio-économique développement populations qui dépendent de la forêt, et la protection des forêts contre la conversion agroindustrielle. Comparées à des sociétés non certifiées, ces sociétés font également plus d'efforts pour minimiser le déboisement et l'érosion dus à l'abattage des arbres et la construction des routes, et pour éviter la pollution des cours d'eau par des hydrocarbures et les eaux usagées des bases vie. Ainsi elles contribuent à la conservation de la qualité de l'eau dans les bassins versants.

Une réflexion sur les mécanismes de rémunération ou paiement des services environnementaux et sociaux a **été initiée en avril 2020** par l'ATIBT avec l'aide du cabinet d'experts financiers <u>Venturexpert.</u>

Les réflexions se sont ensuite poursuivies lors du dernier trimestre 2020 entre le <u>CIRAD</u>, <u>Oréade Brèche</u>, <u>Venturexpert</u> et l'ATIBT au travers des activités suivantes :

Paiement pour Services Environnementaux

- Phase 0 de **préfaisabilité**: évaluation et analyse des mécanismes et sources de financement à impact existants, proposition d'un concept de rémunération;
- Phase 1 d'études d'opportunités: qui consiste à approfondir l'évaluation des opportunités de la rémunération des services environnementaux et sociaux fournis par les sociétés certifiées gestion forestière durable du Bassin du Congo, au travers 3 études:
 - Etat de l'art, concept et terminologie des PSE,
 - Proposition d'identification et d'évaluation de Service environnementaux et sociaux (SES) dans les concessions certifiées du Bassin du Congo éligibles pour le mécanisme de financement Vertdeep (© Venturexpert),
 - Faisabilité d'un mécanisme de rémunération des Service environnementaux et sociaux (SES) fournis par les sociétés forestière certifiées dans le Bassin du Congo.

Les activités à mener après le projet consisteront à opérationnaliser la plateforme :

- Phase 2 de Proof of Concept (POC)
- Phase 3 de développement d'un prototype de plateforme
- Phase 4 de mise en œuvre



C2

Implication du secteur privé dans le processus APV FLEGT, la certification forestière et les cadres réglementaires et renforcement des associations professionnelles

Dans le cadre de cette composante, l'ATIBT a travaillé en collaboration avec les syndicats suivants :

- **FIB** en République Démocratique du Congo
- **UFIGA** au Gabon
- **GFBC** au Cameroun
- SPIB en Côte d'Ivoire

Au Congo- Brazzaville, l'ATIBT a pu ouvrir un bureau **ATIBT Congo** en 2018 à la suite de négociations en 2015 pour un accord de siège.

Dans chaque pays un référent a été **recruté et formé au sein des syndicat** pour accompagner la coordination des projets (ATIBT) et les syndicats à mettre en œuvre les activités des projets. Dans le cadre de cette composante un grand nombre d'activités ont été réalisées.

Les syndicats ont pu améliorer leurs **outils de communication** à travers leur logos, adresses mails et sites internet afin d'avoir une meilleure visibilité pour soutenir les entreprises.

Des <u>études d'état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt bois</u> ont été menées dans chaque pays, les rapports et les synthèses permettant d'affiner la connaissance du secteur et de cibler les activités de cette composante.

Des **veilles informationnelles** (FLEGT/certification) et **réglementaires** ont été tenues à jour tout le long des projets. Ces veilles sont disponibles auprès des syndicats, sur leur site internet et sur clefs USB distribuées aux parties prenantes en fin de projet. Certains textes ont fait l'objet de plaidoyers (voir tableau page suivante).

Via cette composante les référents ont appuyé **l'outil** <u>coaching du PPECF</u> des entreprises vers la certification. Grâce aux nombreuses prises de contacts et des sessions d'information et d'échanges des référents FLEGT-Certification avec les sociétés forestières, le programme coaching du PPECF a pris de l'ampleur, au travers de manifestations d'intérêt ayant abouti à bon nombre d'accords de coaching tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

GABON CONGO

RDC

TOTAL

	Manifestations d'intérê	t 23	6	3	32	
	Inscriptions	22	5	2	29	
	Diagnostics	12	4	2	18	
3000	Accords de coaching	11	2	0	13	
UFIGA AFTERESTITES		© yestelika mana yestelika mana mana manakandayana mana manakandayana mana manakandayana manakanday	No+K org		- 00	Anna I
	CETTAGE OF A STATE OF	er want distributions of	Moraline Lun - Vent & Fermé les vi	Téléphone -243 941 254 499 -243 997 032 549	No 1	ACCUELL NOTRE CHART
	NOTE PROPERTY AND PROPERTY ACCORDING TO THE PARTY ACCORDING TO THE P	ÉRÊTS	C · FLIĞRE BOIS · FLEGT-REDO	9+ • CERTIFICATION • REGL	Organi	and a







Au cœur des actions conjointes avec le PPECF, des activités ont été menées pour faciliter la reconnaissance de la certification privée dans les APV-FLEGT :

- Au Congo, la reconnaissance est actée dans le texte de l'accord. Avec l'aide d'un consultant, un travail concerté a été mené pour élaborer un manuel de procédures de reconnaissance de la certification dans l'APV, dont le projet a été validé en octobre 2020 et a donné lieu à une nouvelle feuille de route pour son application.
- Au Gabon, des <u>travaux préparatoires</u> à la reprise des négociations de l'APV intègrent des recommandations pour la reconnaissance de la certification, pour s'assurer d'une prise en compte dans le texte de l'accord.
- En <u>RDC</u> et en <u>Côte d'Ivoire</u>, **des ateliers** ont été réalisés pour présenter les certifications, leur fonctionnement et les garanties qu'elles peuvent apporter au plan de la légalité et de la traçabilité des entreprises, y compris dans le cadre d'un APV FLEGT.

Grâce à l'appui des projets à travers les référents FLEGT-certification et des moyens disponibles pour recruter des experts et organiser des concertations, les syndicats ont pu animer le secteur forestier dans leurs pays respectifs autour de sujets importants pour les entreprises. Cela a permis de faciliter certains échanges avec l'ensemble des parties prenantes et de regrouper les contributions du secteur privé dans le cadre de plaidoyers propres à chaque pays.

Exemples de <u>plaidoyers</u> menés

République Démocratique du Congo

2019 : Scellé électronique douanier, nouvelle autorisation d'exportation du commerce extérieur, suspension des transports de bois en radeau, nouvelle tarification sur la fiche électronique des renseignements à l'exportation, nouvelle nomenclature des droits, taxes et redevances de la province de la Tshopo,

2020 : Préoccupation des armateurs et tenanciers des ports privés, droits de sortie sur le bois, partenariat secteur privé-société civile, liste des produits sensibles dans le cadre de la zone de libre échange, clause sociale, fiscalité.

2018 : Normes et directives des plans d'aménagement simplifiés

République du Congo

2019: Concertation avec le secteur privé sur la procédure de l'annulation et de retrait du certificat légalité FLEGT, déploiement du SIVL (s'étend sur 2020)

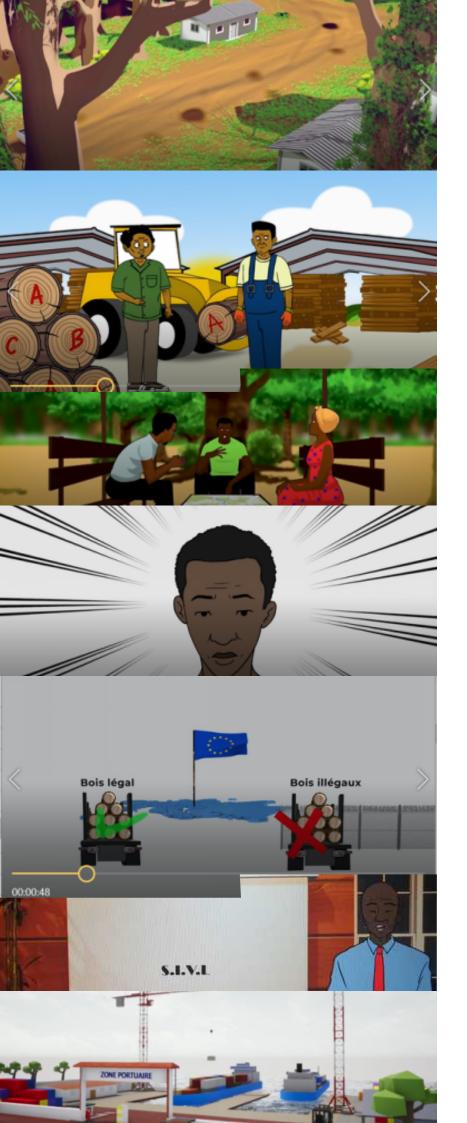
2018-2019-2020 : Projet de loi portant code forestier 2020 : reconnaissance certification privé dans le SVL

Gabon

2019-2020 : élargir le choix des certificats, redevance AGEOS, dossiers à soumettre par les Opérateurs forestiers lors des contrôles des Eaux/Forêts, reprise des négociations APV FLEGT, révision des Etudes d'Impact Environnementale/PGES, les scandales KEVAZINGOGATE - relance des exportations pour les entreprises membres de l'UFIGA et prioritairement les entreprises certifiées.

Côte d'Ivoire 2019-2020 : décrets code forestier, certification, traçabilité

Cameroun 2019 : Grilles de légalité FLEGT, convention collective nationale, loi finance 2019



Court-métrages

En 2020, neuf court-métrages ont été réalisés (dont sept ont été diffusés) autour de deux grandes thématiques :

<u>les grands concepts</u> <u>les bonnes pratiques forestières</u>

Bien que réalisés dans des pays différents, ils font partie d'une même collection qui a pour objectif de sensibiliser les entreprises et leurs employés dans le Bassin du Congo et la Côte d'Ivoire.

La thématique "grands concepts" traite des grands sujets de ce projet :

- <u>Les principes du FLEGT APV et</u> RBUE
- <u>Certification forestière vérifiée tierce</u> <u>partie - généralités</u>
- <u>La Gouvernance forestière</u> <u>approche spécifique RDC</u>
- Accords de Partenariat Volontaire -FLEGT - Déploiement du SIVL Congo

La thématique "bonnes pratiques" est plus technique et apporte des éléments de formation et de sensibilisation plus spécifiques :

- Exploitation forestière à impact réduit abattage contrôlé,
- <u>Sécurité au travail port des</u> <u>équipements de protection</u> <u>individuelle</u>,
- <u>Les plans d'aménagement forestiers</u> - mise en œuvre,
- La lutte anti-braconnage protection de la faune dans les concessions forestières
- <u>La traçabilité de la chaîne</u> <u>d'approvisionnement et de</u> fabrication

Ces court-métrages forment une base d'outils de formation et de sensibilisation disponible pour les entreprises et les parties prenantes.

Sensibilisation des acteurs européens à l'usage de la certification dans l'application du RBUE

La composante 3, porte plus particulièrement sur le RBUE et la gestion durable des forêts, avec pour objectif d'accroître la prise de conscience au niveau Européen de l'importance d'une harmonisation des approches nationales pour la mise en œuvre du RBUE et à l'importance de s'appuyer sur la valeur des certificats forestiers qui incluent des critères de légalité et qui font l'objet d'une vérification indépendante.

Plusieurs actions ont été menées comme:

- La sensibilisation des Fédérations Italienne et anglaise RBUE en 2015
- La participation à la consultation RBUE de l'UE fin 2020
- La communication RBUE via la newsletter ATIBT en fonction des actualités (18 articles depuis 2016)
- co-organisation avec Preferred by Nature de webinars sur le rôle des certifications tierces parties dans le RBUE et l'exercice de la diligence raisonnée lors du premier trimestre 2021



C4 Plateforme en ligne d'aide à l'application du RBUE

La composante 4 a permis de consolider et mettre à jour, en collaboration avec <u>ETTF</u> (European Timber Trade Federation) et avec l'appui de <u>Form International</u>, la plateforme internet <u>Timber Trade Portal</u> qui permet de consulter des informations précises et fiables pour l'exercice de la diligence raisonnée dans le cadre de l'application du RBUE.

Timber Trade Portal est donc une plateforme unique contenant des informations bien résumées et approfondies sur les cadres réglementaires de 23 pays pertinents pour le commerce international du bois.

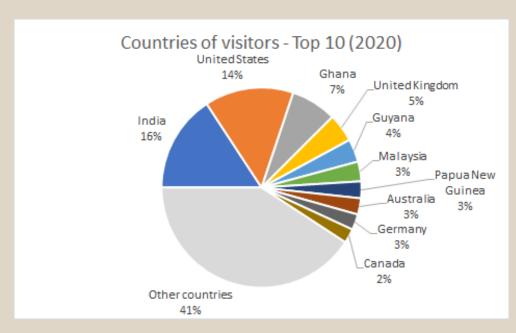
Le site web est actuellement entretenu et mis à jour par l'ATIBT qui dirige l'adaptation et la mise à jour des profils de pays par l'intermédiaire de Form International. Afin d'élargir l'accessibilité aux visiteurs francophones, une traduction française des profils est assurée.

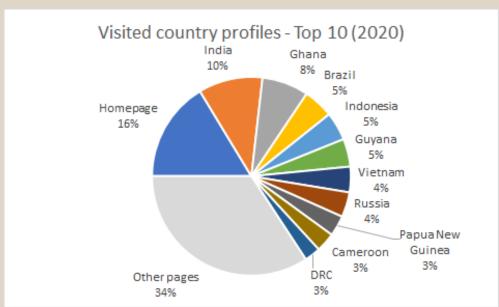


Les informations contenues dans les profils nationaux de ce site web sont régulièrement révisées et mises à jour par des experts indépendants. Ces derniers connaissent bien les réglementations et les développements en matière de bois dans ces pays, et y sont souvent basés. Dans la mesure du possible, des exemples de documents sont fournis, montrant les types de documents nécessaires à l'exploitation forestière et au transport du bois.

Ce site web vise à donner un aperçu indépendant et clair des informations pertinentes spécifiques à chaque pays afin de soutenir les entreprises importatrices dans leurs processus de diligence raisonnée. Toutefois, il reste de la seule responsabilité de l'importateur de mener sa diligence raisonnée.

Statistiques du site internet





En 2020 (i) c'est déjà plus de 33 000 visiteurs et plus de 200 pays et (ii) les fiches pays les plus visitées sont : l'Inde, le Ghana, le Brésil, l'Indonésie, la Guyana, le Vietnam, la Russie, la Nouvelle Guinée, le Cameroun et la RDC.

C5 Capitalisation et partage d'expériences

La Composante 5 portait plus particulièrement sur la capitalisation des travaux et le partage d'expériences. Durant les projets, cette composante a permis d'appuyer notamment la réalisation du Forum de Dubaï, le Racewood Gabon et le Forum de Shanghai où les résultats et avancements du projet ont été présentés et discutés.

Le Forum International de l'ATIBT rassemble tous les deux ans les experts de la filière forêt-bois tropicale dans des villes du monde entier. Pour la première fois depuis son lancement en 1982 à Rome, le forum ATIBT 2018 s'est tenu au Moyen-Orient, à Dubai. Ce sont 130 participants qui ont assisté, du 4 au 6 mars 2017, aux débats sur cinq thématiques : l'avenir de la forêt et de sa population, la formation, la légalité, la logistique et le marché des bois africains, avec la participation officielle du Ministère de l'économie des Emirats Arabes Unis et de Son Excellence Estelle Ondo, Ministre de l'Economie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement au Gabon.

Les 21 et 22 juin 2018, l'ATIBT a organisé le Racewood à Libreville, dans le cadre plus large du Gabon WoodShow, premier salon du bois dans le bassin du Congo. Ouverte par le Ministère des Eaux et Forêts du Gabon en présence de la COMIFAC, cette nouvelle édition du Racewood a été l'occasion pour l'ATIBT de poursuivre son action de réflexion et d'échanges avec ses partenaires sur tous les grands thèmes concernant l'avenir des forêts du bassin du Congo, comme la légalité de l'exploitation forestière, la certification de la gestion durable et sa promotion, la valorisation des bois africains certifiés, la formation, la transformation des bois tropicaux et leurs qualités en termes de durabilité et de compétitivité auprès du plus grand nombre. Les questions de plantations forestières ont également été traitées.

Le Forum international: « Ensemble vers les chaînes d'approvisionnement vertes au niveau mondial », s'est tenu à Shanghaï en octobre 2019 et a réuni 350 acteurs majeurs du secteur des produits forestiers tropicaux. Co-organisé par CTWPDA, le CNFT NFGA, l'OIBT et l'ATIBT, il a débouché sur la création du Réseau des chaînes d'approvisionnement mondiales vertes dans le but d'encourager la production et la consommation responsables de produits forestiers. Ce forum international s'est organisé autour de l'objectif commun de « promouvoir le développement de la gestion légale et durable des chaînes d'approvisionnement, en encourageant les bonnes pratiques de production et d'achat responsable, en assurant ainsi la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la croissance économique, la génération de revenus, et bien entendu contribuant à l'atténuation du changement climatique. ».

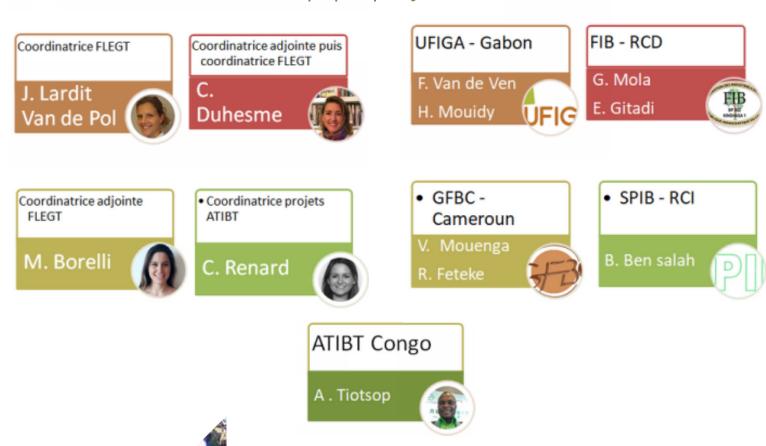


En conclusion

Ce vaste projet "trois en un", auquel a été également associée une multitude d'autres initiatives comme par exemple le <u>projet</u> d'appui à l'APV FLEGT en République du Congo, le <u>projet DUE en Côte</u> d'Ivoire et des projets du <u>programme FAO-UE-FLEGT</u> dans les pays cibles, a permis à l'ATIBT :

- de **promouvoir des pratiques** et une gestion forestière responsable auprès des opérateurs forestiers et des industriels, principalement basés en Afrique, afin de renforcer la gestion durable des forêt tropicales ;
- d'impliquer activement le secteur forestier dans le processus et la mise en œuvre du FLEGT;
- de **sensibiliser** les parties prenantes à la certification tierce partie ;
- et de **normaliser** la mise en œuvre du RBUE dans les pays importateurs de bois tropicaux.

Equipe projets



Livrables des projets en ligne sur le site ATIBT

Composante 1

Forêt et changements climatiques (FR, CH, .pdf)

<u>Étude d'opportunité du mécanisme REDD +</u> <u>pour le secteur privé forestier (Projet FLEGT-REDD FFEM) (FR, .pdf)</u>

Études Plantations

- Étude d'état des lieux de la légalité et des réglementations relatives aux plantations de bois d'oeuvre (FR, .pdf)
- Étude de capitalisation des acquis de l'expérience en plantations de bois d'oeuvre en Côte d'Ivoire (FR, .pdf)
- Kakemono atelier RCI 2018 (EN, .pdf)
- Guide pour le montage de projets de plantation de bois d'œuvre à destination des entreprises forestières (FR, .pdf)
- Enseignements des études de faisabilité de deux projets des entreprises SCB/Inprobois en Côte d'Ivoire et CFT en RDC (FR, .pdf)

Études Agroforesterie

- Feasibility study for cacao agroforestry projects under the shading of timber tree species (EN, .pdf)
- Étude d'opportunité de projets agroforestiers de culture sous ombrage (FR, .pdf)
- Brochure Agroforesterie Cacao 2019 (EN, .pdf)
- Poster Agroforestry Cacao 2019 (EN, .pdf)
- Guide pour le montage de projets agroforestiers à destination des entreprises forestières (FR, .pdf)
- Enseignements des études de faisabilité de deux projets des entreprises : Pallisco au Cameroun et Tranchivoire en Côte d'Ivoire (FR; pdf)

Composante 2

États des lieux du secteur privé forestier -2019/2020

- République du Congo (FR, .pdf)
- Cameroun (FR, .pdf)
- République Démocratique du Congo (FR, .pdf)
- Gabon (FR, .pdf)
- Côte d'Ivoire (FR, .pdf)

Code forestier Congo

- <u>Etude fiscale projet de loi forestière Congo-</u>
 2019 (FR, .pdf)
- <u>Etude comparative ancienne et nouvelle lois</u> forestières Congo - 2020 (FR, .pdf)
- Guide de lecture du nouveau code forestier de la République du Congo à destination du secteur privé (FR, .pdf)

Gabon

- Reprise des négociations FLEGT -2020 (FR, .pdf)
- Aperçu des schémas de certification de gestion durable - 2020 (FR, .pdf)

RDC

- Etude clauses sociales 2020 (FR, .pdf)
- <u>Etude fiscalité et parafiscalité 2020</u>
 (FR, .pdf)
- Etude transport 2019 (FR, pdf)

Court-métrages

- Grands concepts
- Bonnes pratiques

Composante 3 et 4

Timber Trade Portal

- Information Sheet- 2019 (EN, .pdf)
- Information sheet- 2020 (EN, .pdf)
- Praticing Due Care and Due Diligence (EN, .pdf)

<u>Le Bassin du Congo : vers la légalité</u> <u>forestière</u>(FR, EN, CH, .pdf)

Passeport pour le bois (FR, .pdf)



Le <u>Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)</u> finance des projets innovants en faveur de l'environnement dans les pays en développement. Il soutient des initiatives à même de générer localement des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Créé en 1994 par le gouvernement français à la suite du premier Sommet de la Terre, il a déjà permis de soutenir 333 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique.

Les projets soutenus par le FFEM ont pour but de préserver la biodiversité, le climat, les eaux internationales, les terres, la couche d'ozone, et de lutter contre les pollutions chimiques. Le FFEM tire des enseignements de ces projets-pilotes pour que les solutions les plus efficaces puissent être déployées dans d'autres lieux ou à plus grande échelle.



En 2003, l'Union européenne (UE) a publié le <u>plan d'action FLEGT</u> qui vise lutter contre le problème de l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé. L'approche FLEGT accorde une importance toute particulière aux réformes de la gouvernance et des politiques, la promotion de la transparence et au renforcement des capacités des gouvernements et de la société civile. La coopération de l'UE avec les pays partenaires soutien des actions en ligne avec le Plan d'Action FLEGT, et promeut la sylviculture durable. Le mécanisme FLEGT s'articule autour du régime d'importation en deux volets : à travers des Accords de Partenariats Volontaire avec des pays producteurs et à travers le Règlement bois (RBUE). Dans ce cadre l'Union européenne finance des projets qui soutiennent la mise en œuvre des règlements FLEGT et RBUE.





Suite à une étude de faisabilité pour la promotion de l'exploitation certifiée des forêts dans les pays du bassin du Congo, réalisée en 2008, une convention de financement entre la KFW Bankengruppe et la Commission des forêts d'Afrique centrale COMIFAC a été signée le 4 janvier 2012, afin de soutenir cette dernière dans son plan de convergence, visant une meilleure gestion des forêts d'Afrique centrale. Cette convention met en place à travers le <u>Programme de Promotion de l'Exploitation Certifié des Forêts</u> et prévoit un appui dans trois domaines d'interventions :

- la mise en place de mécanismes techniques et formels, de conditions institutionnelles propices à la certification, à travers les réseaux d'acteurs privés et publiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines industriel, social et environnemental);
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable.